

	<p>SECTION</p>  <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>
---	--	---

Compte Rendu (partiel) du Comité Technique Local des 4 et 8 septembre 2017 (re-convocation)

Notre organisation était seule face à l'administration le 8 septembre. Nous avons boycotté la 1ère convocation, avec les autres organisations syndicales ayant des élus en CTL, le 4 septembre.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des 30 septembre et 11 octobre 2016 nous avons abordé les restructurations **programmées en 2018**

Fusions de Trésoreries au 1er janvier 2018

- Touraine Nord-Ouest (Langeais) et **Bourgueil (fermeture)** ;
- L'Île-Bouchard et **Sainte-Maure-de-Touraine (fermeture)** ;
- Tours Banlieue Ouest (Joué-lès-Tours) et **Luynes (fermeture)**.

Ajustement du périmètre des compétences de 3 trésoreries avec la carte de l'intercommunalité

- Transfert de gestion communale entre Tours Municipale et Tours Banlieue Ouest, d'une part, et entre Tours Banlieue Ouest et Vouvray, d'autre part.

Transfert de la mission de recouvrement de l'impôt de 4 trésoreries aux SIP compétents

- De Vouvray au SIP-SIE d'Amboise et au SIP Tours Sud-Est,
- De L'Île-Bouchard et de Sainte-Maure-de-Touraine aux SIP de Chinon et de Tours Sud-Est,
- De Luynes au SIP de Tours Nord-Ouest.

C'est dans ce contexte que F.O.-DGFIP a rappelé la sempiternelle rengaine égrenée par la DGFIP de la « taille critique ». Ce critère de « taille critique » n'a eu de cesse d'augmenter au gré des suppressions d'emplois. C'est un principe qui ressemble fort à une sorte de vis sans fin qui n'en finirait plus d'évoluer en fonction des moyens alloués.

On regroupe encore et encore, permettant de compenser temporairement les emplois disparus, mais jusqu'à quand ?

Pour F.O.-DGFIP, justifier cette réforme par la seule taille critique, d'ailleurs créée de toutes pièces par les directions au fur et à mesure de départs de personnels non remplacés est assez osée.

La même logique d'industrialisation s'applique dans le secteur local avec les fermetures de petites trésoreries.

FO DGFIP s'étonne qu'il n'y ait aucun transfert d'emploi en faveur du service des impôts des particuliers de Tours Sud-Est. La situation délicate de l'équipe dédiée à l'accueil du site de Tours Champ-Girault est également rappelée.

Questions diverses :

F.O.-DGFIP 37. a interrogé le Président sur le devenir des agents du service de la Dépense.

Le service continuera à fonctionner jusqu'à la fin du premier trimestre 2018. Un emploi sera conservé pour la gestion des dépenses sans ordonnancement. Les agents du service seront affectés dans d'autres services de la direction, en fonction de leurs souhaits et des disponibilités.

F.O.-DGFIP 37. a souhaité connaître le calendrier des formations pour les agents affectés au Centre de services ressources humaines (CSRH)

Le calendrier des formations n'est pas connu à ce jour. Les formations suivies représenteront de 5 à 15 journées environ durant la période de février à mai 2017. Une réunion d'information sera organisée avec tous les agents du CSRH courant octobre 2017. Le calendrier des travaux reste inchangé.

F.O.-DGFIP 37. a renouvelé la demande d'attribution d'une indemnité exceptionnelle pour les agents chargés du transport du pilon et des déménagements.

La demande des agents du service logistique ayant participé à des opérations de pilonnage et de déménagements porte sur la possibilité de recevoir une compensation financière. L'examen de la réglementation en vigueur, d'après la Direction, ne permet pas de réserver une suite favorable à celle-ci. Nous continuerons de rechercher une possibilité pour ses collègues qui effectuent des travaux lourds (déménagement de dizaines de bureaux et-ou d'armoires, mise au pilon de plusieurs tonnes de document dans la même semaine), même si M Ruffié, voulant sans doute faire un trait d'humour à comparer cela au poids de son casque et de sa sacoche qu'il transporte chaque jour de son scooter à son bureau !!! Chacun appréciera !!!

F.O.-DGFIP 37. a évoqué les difficultés d'attribution de la Carte APETIZ pour les auxiliaires Les auxiliaires ayant demandé la carte APETIZ ne la reçoivent, en général, qu'à la fin de leur contrat. Il est souhaitable que ce point soit évoqué en comité départemental de l'action sociale (CDAS) afin de saisir le secrétariat général de cette difficulté

Vos élus **F.O.-DGFIP 37** en CTL : Pascale CARRE et Gilles LAVERGNE